

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
CONTENU
31 mars 2020

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la question décrite dans la section Base de l'opinion avec réserve de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2020, et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNPO).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Société et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités et dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019, et de l'actif net aux 1 avril 2019 et 2018, et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit l'impact de l'épidémie de COVID-19. Notre opinion n'est pas modifiée sur ces questions.



Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

(continué)



- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary, Alberta
4 juin 2020

Bergeron & Co.
Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Agence de santé publique du Canada	\$ 212,885	\$ 212,885
Fédération des parents Francophones de l'Alberta	107,000	100,000
Autres subventions (Note 11)	105,668	76,591
Casino	37,970	51,017
Activités	24,809	23,154
Inscriptions à la bibliothèque	3,974	4,853
Dons	1,973	20,555
Recouvrement de dépenses	1,478	845
	<u>495,757</u>	<u>489,900</u>
CHARGES		
Salaires et charge sociales	285,146	277,533
Honoraires professionnels	78,536	76,546
Charge locative	59,618	55,170
Matériel et équipement	25,128	27,837
Fournitures de bureau	21,097	5,237
Frais comptables	7,612	7,761
Assurance	5,268	5,571
Publicité et promotion	5,179	8,593
Téléphone	4,324	5,174
Formation pratique	3,708	3,662
Déplacements	3,362	6,984
Frais bancaires	1,049	1,758
Autres dépenses d'activités	361	80
Créances irrécouvrables	90	783
Cotisations, adhésions et abonnements	-	879
	<u>500,478</u>	<u>483,568</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ (4,721)</u>	<u>\$ 6,332</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NETS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Non-grevé d'affectation	2020	2019
SOLDE, AU DÉBUT	\$ 33,679	\$ 33,679	\$ 27,347
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(4,721)	(4,721)	6,332
SOLDE, À LA FIN	\$ 28,958	\$ 28,958	\$ 33,679

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2020

	2020	2019
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse (Note 6)	\$ 133,968	\$ 191,025
Dépôt à terme	2,525	2,513
Créances	7,603	3,915
Taxe sur les produits et services à recevoir	3,362	10,524
Frais payés d'avance	5,132	4,167
TOTAL DE L'ACTIF	\$ 152,590	\$ 212,144
PASSIFS		
COURT TERME		
Comptes à payer	\$ 9,193	\$ 13,122
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)	6,804	30,039
Revenus reportés (Note 10)	107,635	135,304
TOTAL DU PASSIF	123,632	178,465
ACTIF NET		
Actif net non-grevé d'affectation	28,958	33,679
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ 152,590	\$ 212,144

Approuvé par les Administrateurs


 _____ Administrateur
 Debbie Gauthier-Scott
 _____ Administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les aux charges	\$ (4,721)	\$ 6,332
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Intérêts réinvestis	(13)	(13)
	<u>(4,734)</u>	<u>6,319</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:		
Créances	(3,688)	1,043
Subventions à recevoir	-	10,100
Taxe sur les produits et services à recevoir	7,162	(3,549)
Frais payés d'avance	(965)	412
Comptes à payer	(3,928)	(5,844)
Salaires et cotisations sociales à payer	(23,235)	10,086
Revenus reportés	(27,669)	77,048
	<u>(52,323)</u>	<u>89,296</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	(57,057)	95,615
Encaisse au début de l'exercice	<u>191,025</u>	<u>95,410</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 133,968	\$ 191,025

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

La Société de la petite enfance et de la famille du Sud de l'Alberta « SPEFSA » a été incorporée le 4 mai 2007 sous la Loi des sociétés de la province de l'Alberta. La SPEFSA est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôts.

La Société a comme objectif d'offrir de l'appui au niveau de l'accompagnement prénatal et parental ainsi que du développement des jeunes enfants. L'organisme fait la promotion des domaines tels que la santé, la nutrition, les étapes de développement, la discipline positive et le bien-être des familles francophones, francophiles et exogames de la région de Calgary.

2. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société reçoit 94% (2019 - 90%) de ses revenus de subventions gouvernementales. La direction est d'avis que la poursuite des opérations viables ne serait pas douteuse.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). La situation évolue constamment et les mesures mises en place ont de multiples impacts sur les économies locales, provinciales, nationales et mondiales.

La direction surveille de près la situation, cependant, l'effet global de ces événements sur la Société et ses activités est trop incertain pour être estimé à l'heure actuelle. Les impacts seront pris en compte lorsqu'ils seront connus et pourront être évalués.

4. RÉFÉRENTIAL COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ASNFPO).

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur le montant comptabilisé de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'année en cours. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Comptabilisation des produits

La Société a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits au moment où l'évènement a lieu.

Les revenus d'inscriptions à la bibliothèque sont reportés et constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée de l'inscription.

(suite)

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des charges à payer et des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont inclus dans le coût d'origine de l'actif ou du passif financier et comptabilisés en résultat sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire.

Dépréciation d'instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie

La trésorerie comprend les comptes bancaires auprès des institutions financières, et l'encaisse.

Immobilisations corporelles

Conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, la Société qualifie comme une petite association tel que déterminé par le Manuel de CPA Canada pour la comptabilisation des immobilisations corporelles. En conséquence, la Société a choisi d'inscrire ses immobilisations corporelles comme dépenses dans l'année d'acquisition. Les produits de disposition des immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus dans l'année de la disposition. Sous cette méthode, il n'y a aucune dépense d'amortissement et les immobilisations corporelles ne sont pas présentées à l'état de la situation financière.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les biens et services fournis utilisés dans le cours normal des activités de la Société sont comptabilisés lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les bénévoles consacrent chaque année un temps considérable à la Société dans l'application de ses programmes et services. Les services fournis par des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers car la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée.

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

6. ENCAISSE AFFECTÉ

	2020	2019
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	\$ 88,135	\$ 77,834
Encaisse grevée d'affectation - casino	18,826	57,470
Contributions différées - assurance	674	-
Encaisse grevée d'affectations	107,635	135,304
Encaisse non grevée d'affectation	26,333	55,721
Encaisse	\$ 133,968	\$ 191,025

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les achats de 10 000 \$ (2019 - 0 \$) pour un serveur de base de données et du matériel connexe ont été effectués et passés en charges au cours de l'année.

Les immobilisations corporelles appartenant à l'organisation qui ne figurent pas à l'état de la situation financière consistent de:

Équipement informatique pour un montant de 15 008 \$ (2019 - 5 008 \$)

Mobilier et agencement de bureau pour un montant de 6 920 \$ (2019 - 6 920 \$).

8. CARTE DE CRÉDIT

La SPEFSA a une carte de crédit autorisée au montant de 2 500 \$ portant intérêt au taux de 19,99 %. La carte de crédit est garantie par le dépôt à terme au montant de 2 500 \$.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales, autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan, est 0 \$ (2019 – 5 016 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

10. REVENUS REPORTÉS

	Ouverture, 31 Mars 2019	Montants reçus	Montants utilisés	Fin, 31 Mars 2019
Casino (AGLC)	\$ 57,470	\$ -	\$ 38,644	\$ 18,826
Assurance différée - Casino	-	1,100	426	674
ACFA	21,744	-	1,973	19,771
Programme après l'école - change	3,840	805	3,930	715
Inscriptions à la bibliothèque	1,667	3,340	3,398	1,609
Patrimoine Canada	25,000	85,000	107,000	3,000
Ville de Calgary	25,083	37,983	39,403	23,663
CIP	-	32,239	-	32,239
Financement agricole Canada	500	-	-	500
Projet PES	-	7,138	-	7,138
	\$ 135,304	\$ 167,605	\$ 194,774	\$ 108,135

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

11. AUTRES SUBVENTIONS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Patrimoine Canadien	\$ 62,000	\$ 51,250
Alberta culture et tourisme - CIP	-	6,763
Emplois d'été Canada	3,765	3,578
Secrétariat francophone	-	15,000
Ville de Calgary	39,403	-
Financement agricole Canada	500	-
	<u>\$ 105,668</u>	<u>\$ 76,591</u>

12. OBLIGATIONS CONTRACTUEL

La Société a conclu un contrat de location de locaux à usage de bureaux, expirant le 31 mars 2021. Les paiements minimaux à venir au titre de la location s'élèvent à 53 640 \$.

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

13. RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers, sans être exposée à des concentrations de risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier provoque une perte financière pour la Société en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le risque de crédit de la Société est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et charges à payer.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.